



# REGLEMENT

## Prestation « Allô, Triporteur ! »

1. L'inscription est soumise à une évaluation par le service des affaires sociales et du logement (SASL). La prestation est octroyée aux personnes répondants aux critères cumulatifs suivants :
  - Avoir une mobilité réduite temporaire ou durable ou être impacté-e dans sa santé
  - Etre empêché-e de se rendre à l'éco-point seul-e
  - Ne pas pouvoir compter sur son entourage (voisin-es, proche-s) pour déposer ses déchets ménagers
2. La durée d'octroi est déterminée selon la situation et au maximum pour un an. Au-delà, une prolongation est possible sous réserve d'une nouvelle évaluation à domicile par un-e travailleur-se social-e du SASL et de présenter une attestation médicale relative à l'incapacité de se rendre seul-e à l'éco-point.
3. La levée des déchets effectuée par les ambassadeurs-rices voirie se déroule en fonction de votre adresse de domiciliation soit le mardi matin entre 8h00-10h00 soit le vendredi matin de 8h à 11h30. Aucune heure de passage n'est garantie ni précisée.
4. Le type de déchets acceptés sont les suivants :
  - Ordures ménagères (sacs noirs classiques), PET, Aluminium, Verre, PapierNe seront pas acceptés :
  - Les encombrants (y compris électroménagers), la ferraille et les habits.
5. Les contenants des ordures doivent être également jetables (type sacs en papier). Les sacs personnels (type sacs en toile) ne seront pas ramenés par les ambassadeurs-rices voirie effectuant la tournée.
6. Lors du passage, veuillez préparer vos contenants :  
Dépôt sur palier si possible ou prêts à être transmis auprès de notre équipe.  
L'entrée dans le domicile n'est pas permise.
7. En cas d'absence, un avis de passage sera remis dans votre boîte aux lettres.
8. Nous vous serions de gré de bien vouloir nous communiquer toute absence ou changement de situation (ex : déménagement, code interphone, longues périodes d'absence pendant la validité de la prestation, amélioration de la situation personnelle) au 022 706 16 60.

9. En cas de questions, réclamations ou souhait de mettre fin à la prestation, veuillez-vous adresser également auprès de Contact Emploi Jeunes au 022 706 16 60.
10. En cas de mauvaises conditions météorologiques (neige), ne permettant pas une sécurité adéquate pour notre personnel, la tournée pourra être annulée.
11. Sur les jours fériés, il n'y a pas de levée des déchets ainsi que lors de la fermeture annuelle de fin d'année (entre Noël et Nouvel An). Ces levées ne sont pas reportées.
12. En cas de décision négative, la personne sera informée par courrier lui précisant la possibilité de contacter la- le responsable de l'action sociale individuelle pour connaître les raisons du refus.